

La lettre AGRICOLE de l' UDON



SOMMAIRE

- Interculture courte : semer plutôt que déchaumer
- La végétation de berge ou "ripisylve"
- Témoignages
- Les matières en suspension

Éditorial

La ripisylve (structure arborée linéaire composée d'arbres et arbustes en bord de cours d'eau) contribue à l'amélioration de la qualité des cours d'eau. Tout comme la bande enherbée, elle joue son rôle d'épuration des eaux de ruissellement et limite l'impact des pollutions et des nitrates. À l'instar de la haie, elle constitue également une zone d'abri pour les animaux et peut devenir une source d'énergie lors de son entretien (production de bois).

Ripisylve, bandes enherbées et haies sont autant de leviers à actionner pour tendre vers un bon état de nos cours d'eau et une bonne qualité de l'eau pour les générations à venir.

Hervé FOUCHER

Vice-Président du Syndicat du bassin de l'Oudon

Stéphane GUIOULLIER

Co-Président du Comité de pilotage agricole

➤ Interculture courte : semer plutôt que déchaumer

En interculture courte, entre deux céréales par exemple, la pratique la plus courante est de déchaumer plusieurs fois. Cette technique a-t-elle un intérêt ? Elle assèche le sol, le travail du sol est souvent trop profond pour réaliser un « vrai » faux-semis et la période ne correspond pas à la germination de la plupart des adventices. Le seul réel intérêt concerne la gestion d'un salissement installé de type vivace. Pourquoi alors ne pas faire le choix de semer ? Même si le temps d'implantation est court et demande une disponibilité rapidement après récolte pour bénéficier de l'humidité résiduelle, le résultat en vaut la peine. Effectivement, cette période est propice à la production de biomasse. En termes de développement végétatif, un jour en juillet est l'équivalent de 4 jours en octobre. Cette biomasse assure un sol propre avant l'implantation de la culture suivante. Le sol reste toujours couvert : la structure est préservée et les lessivages sont limités. Cette biomasse est facile à



Couvert (Féverole-Pois-Tournesol-Radis fourrager-Phacélie-Sarrasin) semé fin juin après orge, 6 tMS/ha au 1/10/18.

détruire à l'automne et sera un vrai plus pour l'entretien organique du sol. Cette matière organique, en majorité rapidement accessible pour la vie de sol, viendra la stimuler.

Virginie RIOU,
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Tél. 02 41 96 75 49

➤ La végétation de berge ou "ripisylve"

La ripisylve est l'ensemble de la végétation bordant un cours d'eau, elle est constituée de trois strates : la strate herbacée, la strate arbustive et la strate arborée. Sur le bassin de l'Oudon, nous avons 800 Kilomètres de cours d'eau. L'entretien de la ripisylve y est donc un sujet particulièrement important.

➤ L'entretien de la végétation des berges, une obligation pour les riverains

L'entretien de la rivière est une obligation pour les riverains. Ainsi, selon le code de l'environnement, le propriétaire riverain ou son ayant droit est tenu à l'entretien de la rive afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux.

Selon le code de l'Environnement : "L'entretien régulier a pour objet de :

- Permettre l'écoulement naturel des eaux
- Maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre,
- Contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique :
 - Par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non,
 - Par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Le riverain doit également assurer la bonne tenue des berges et préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques."

➤ Rôles et intérêts de la végétation des berges

Cette obligation d'entretien est une directive visant à favoriser l'écosystème alentour. En effet l'entretien de la végétation des berges apporte un grand nombre d'intérêts pour la faune et la flore environnantes.

Habitat pour la faune

Située à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques, la végétation des berges est essentielle pour beaucoup d'organismes vivants (mammifères, oiseaux, amphibiens, invertébrés). La faune trouve dans la végétation des rives des conditions favorables pour se cacher, se nourrir et se reproduire.

Ombrage

La végétation des berges, en procurant de l'ombre, permet de maintenir une température des eaux fraîche. L'eau est ainsi bien oxygénée. L'ombre permet également de limiter le développement des algues.

Filtration des polluants

La végétation des berges participe à l'élimination des pollutions diffuses en réduisant la teneur des eaux en nitrates et phosphates. Elle piège les particules en transport dans les eaux de ruissellement.

Stabilisation des berges

Les racines fixent le sol et évitent qu'il soit emporté par les eaux.

Paysage

La végétation des berges structure le paysage. Elle contribue à la richesse économique et patrimoniale d'un territoire.

➤ L'entretien de la végétation des berges

Afin de préserver les rôles présentés précédemment, l'entretien de la végétation doit être sélectif. Il convient donc d'éviter les coupes à blanc et de favoriser la diversité des essences (frênes, saule, aulne).

L'entretien de la végétation comprend notamment :

- Le recépage,
- L'élagage des branches basses,
- L'abattage des arbres penchés,
- La formation des arbres têtard.

Il doit être réalisé d'octobre à mars en période de repos végétatif en tenant compte de la nidification des oiseaux. Une ripisylve mal entretenue peut avoir de lourdes conséquences sur les milieux aquatiques, comme la création d'embâcle, le rétrécissement du cours d'eau ou encore l'augmentation de l'érosion et par la même occasion l'augmentation de la pollution de la rivière.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le guide de gestion des milieux aquatiques sur www.bvoudon.fr.

Sylvain LACÔTE,
Syndicat du bassin de l'Oudon
Tél. 02 41 92 52 84



Témoignage

Anthony CAILLERE
SCEA CAILLERE (49)

Anthony CAILLERE est éleveur de vaches limousines à Saintes-Gemmes-d'Andigné sur 150 hectares avec des cultures de ventes (blé, orge, colza...). Il est riverain de la rivière Verzée, affluent principal de l'Oudon. La ripisylve entre dans une démarche d'augmentation de la surface bocagère de son terrain.

➤ Qu'est-ce qui vous a amené à planter ?

Je souhaitais principalement planter des arbres pour permettre aux bovins de s'abriter. L'arbre fait partie du paysage rural. C'est important de garder des trames vertes sur le territoire. J'avais déjà une bonne part de ripisylve et j'ai pu me rendre compte de son intérêt. Ça m'a donc encouragé à planter d'avantage d'arbres.

➤ Quelles sont les principales étapes de votre démarche de plantation ?

J'ai commencé par replanter des haies bocagères en étant accompagné par l'as-

sociation Sylvagraise. Il a fallu réaliser une cartographie de l'implantation des végétaux afin d'identifier les secteurs les plus intéressants. Ensuite, nous avons planté 800 ml de haies en deux jours.

L'étape suivante est la plantation de ripisylve en continuité avec celle déjà existante. Je suis accompagné par le Syndicat du bassin de l'Oudon dans cette démarche.

➤ Quels sont les bénéfices de votre ripisylve ?

Elle protège des vents les cultures, l'élevage et les bâtiments. Une haie brise-vent peut offrir une protection aux effets du vent sur une distance de 10 à 20 fois sa hauteur. Les animaux bénéficient d'une protection contre les vents et le soleil.

Je trouve également de nombreuses populations d'espèces animales (oiseaux, insectes, reptiles et autres petits mammifères). Ces espèces peuvent être des alliées à la production agricole. En effet, elles mangent les nuisibles (campagnols et autres souris) sans s'attaquer aux cultures.

Les haies freinent aussi l'écoulement de l'eau et l'érosion, favorisant la qualité du cours d'eau. Par son action d'infiltration



vers les nappes profondes, elles permettent de diminuer l'intensité des crues. Les arbres et talus la composant, absorbent par ailleurs une partie des nitrates et autres polluants (produits phytosanitaires) grâce à leurs racines, évitant ainsi leur transfert vers les cours d'eau.

➤ Et pour l'entretien ?

Je suis conseillé par le Bassin de l'Oudon pour l'entretien de la ripisylve. Cet entretien me permet de valoriser la ressource en bois bûche et d'éviter les embâcles.

Propos recueillis par
Anthony SAUDUBOIS,
Syndicat du bassin de l'Oudon
Tél. 02 41 92 53 84



Témoignage

Jacky DUBOURG
agriculteur à
Cossé-le-Vivien (53)

➤ Pouvez-vous vous présenter ?

Jacky Dubourg : âgé de 30 ans, je suis installé depuis 2017 en EARL avec mes parents sur une exploitation porcine en naisance 180 truies plein air et engraissement sur paille. Nous avons une SAU de 80 ha avec un assolement blé-orge-colza-maïs-luzerne mené en technique sans labour raisonné.

➤ Pourquoi avez-vous préservé les haies de votre exploitation ?

JD : Nous avons fait le choix d'entretenir et replanter nos haies autour de nos parcelles pour préserver la biodiversité qu'elles abritent, limiter les phénomènes d'érosion et protéger les parcelles des vents dominants. Elles apportent également de l'ombre l'été pour nos animaux.

➤ Vous en avez également déplacées, quels critères avez-vous pris en compte pour les replanter ?

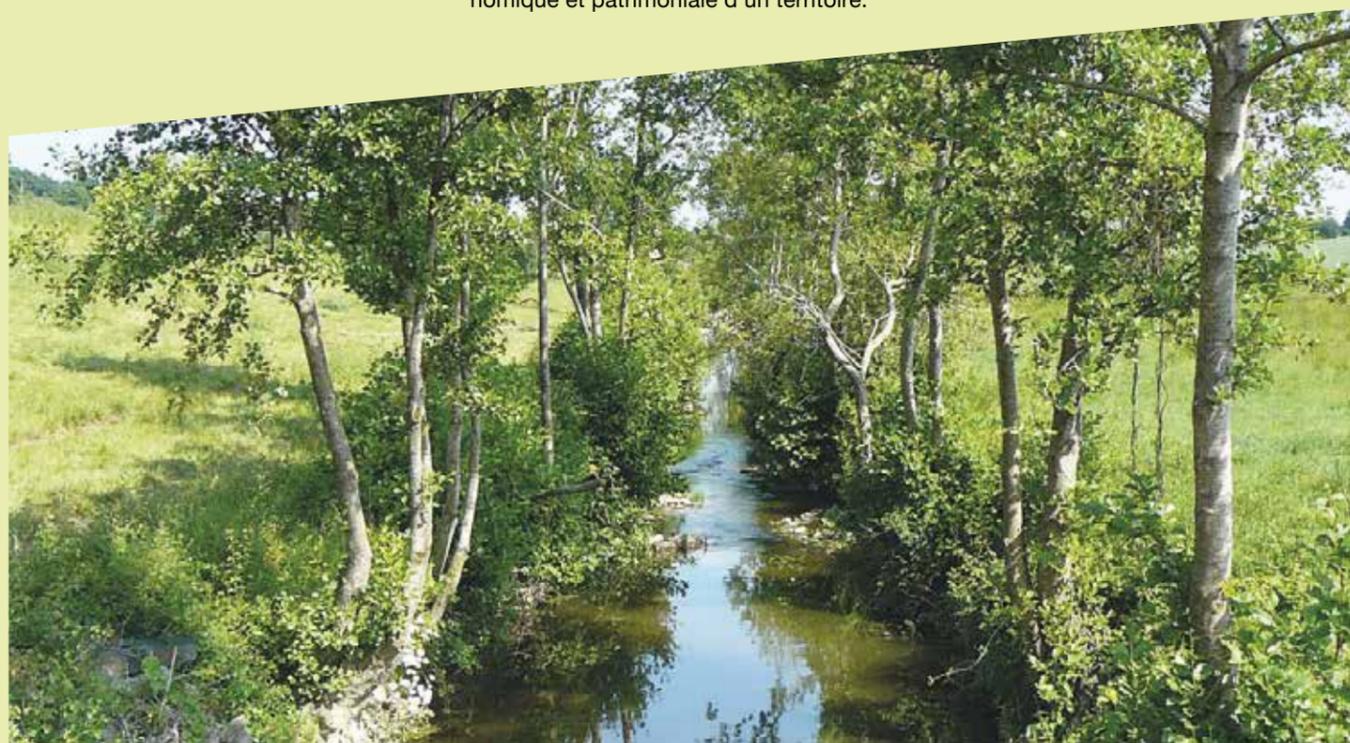
JD : Nous avons fait le choix de déplacer des haies qui nous pénalisaient dans nos travaux de cultures. Avant de réaliser les travaux, nous avons cherché où implanter les futurs plans pour compenser et améliorer les prochaines haies. Pour étayer nos choix, nous avons fait appel à la Chambre d'agriculture afin d'établir un diagnostic et choisir les meilleurs endroits où replanter, notamment en bas de parcelle, en amont d'un cours d'eau et d'un étang pour préserver la qualité de l'eau, ainsi que les essences les plus adaptées au terroir et aux contraintes du terrain.

➤ A l'avenir, comment voyez-vous l'évolution du bocage sur le bassin de l'Oudon ?

JD : Je pense que les agriculteurs du bassin de l'Oudon ont compris l'intérêt agronomique et écologique d'entretenir et de conserver les haies tout en optimisant leurs parcelles, c'est pourquoi je pense que le bocage mayennais va continuer à

se développer et contribuer à l'objectif d'un arbre par Mayennais soit 300 000 arbres d'ici 2020.

Propos recueillis par
Quentin VIÉRON,
Chambre d'agriculture de la Mayenne
Tél. 02 43 67 38 90





Les matières en suspension

Le terme « matières en suspension » ou MES désigne l'ensemble des particules fines qui sont emportées par le courant. La forte teneur en MES d'une rivière pose trois problèmes :

En augmentant la turbidité de la rivière les MES diminuent la quantité de lumière disponible à la photosynthèse pour les plantes aquatiques entraînant une diminution de l'oxygène dans la rivière.

Les MES transportent de grosses quantités de matières organiques qui favorisent la prolifération d'algues et donc accentuent la diminution de l'oxygène disponible dans la rivière.

Les MES sont souvent propices aux transports des produits phytosanitaires et d'autres polluants chimiques.

Sur les deux dernières années, sur le bassin, seulement 11% des échantillons analysés dépassaient les 25mg/L de MES (seuil de bon état SEQ*). Les pics de pollution interviennent pendant les pluies d'hiver et sont donc liés à l'érosion. Il y a une

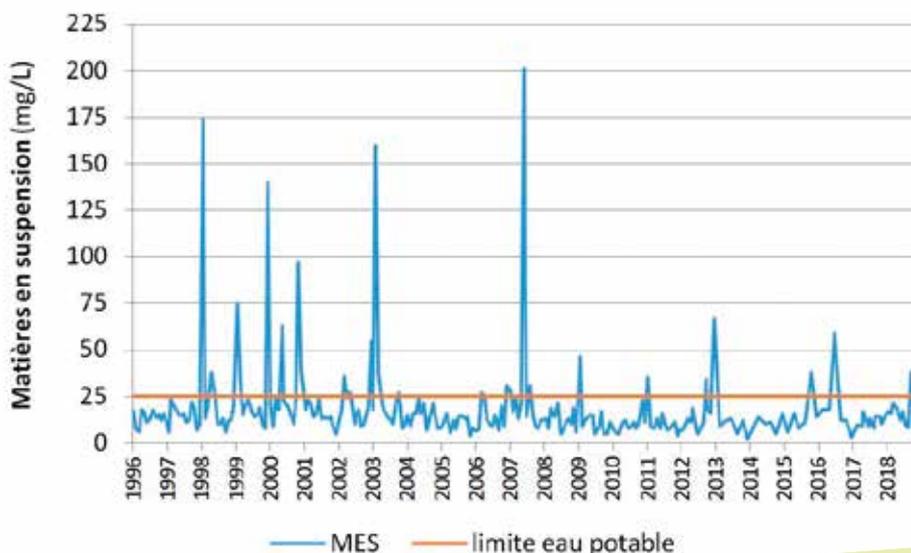


Figure : Évolution des concentrations de matière en suspension sur la station de l'Oudon à Andigné

nette amélioration sur l'Oudon depuis dix ans. On ne retrouve plus les pics importants de pollution pour ce paramètre comme le démontre le graphique ci-dessous probablement grâce aux démarches des agriculteurs pour limiter l'érosion (bandes enherbées, travail du sol perpen-

diculaire à la pente, couverts hivernaux ou encore ripisylve). C'est pourquoi une ripisylve bien entretenue est un élément indispensable à la restauration de la qualité de nos cours d'eau.

Clément JOUBEL
Syndicat du bassin de l'Oudon
Tél. 02 41 92 52 84

*Système d'évaluation de la qualité de l'eau



EXPOSITION PHOTOS



➤ **Le Syndicat du bassin de l'Oudon lance une exposition photo afin de valoriser l'implication des agriculteurs pour la qualité de l'eau sur le bassin versant.**

➤ **Le calendrier de l'itinérance est disponible sur le site internet du syndicat : www.bvoudon.fr**

**Pour vos plantations bocagères de l'hiver 2019-2020 ?
Anticipez vos demandes de subventions.**

Pour le Maine-et-Loire avant le 31 juillet auprès du Syndicat du bassin de l'Oudon : 02 41 92 52 84

Pour la Mayenne au Point Info Bocage : 02 43 67 38 90

**La lettre agricole de l'Oudon est une publication du Bassin de l'Oudon
4 rue de la Roirie - 49500
SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU
www.bvoudon.fr**

Directeur de la publication :
M. GRIMAUD - Rédaction :
Chambres d'agriculture,
Syndicat du bassin de l'Oudon.

Mise en page : Diabolo le studio
graphique d'Imprim'Services

Impression : Imprimerie Planchenault

Crédits photos :
Chambre d'agriculture,
Bassin de l'Oudon

Papier recyclé - Encres végétales
Bulletin édité à 4 400 exemplaires
ISSN : N° 1632 - 9228

La lettre de l'Oudon est le fruit du travail du Comité de Pilotage à Vocation Agricole qui rassemble agriculteurs, coopératives, distribution et négociants, services de l'État, collectivités locales... L'objet de cette instance vise à reconquérir la qualité de l'eau. Elle est financée via le Contrat Territorial du captage de St Aubin du Pavoil (2015-2019).

Partenaires techniques et financiers :

